

FONDS CULTUREL RIVIERA

RAPPORT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE GESTION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES COMPTES DU FCR POUR L'EXERCICE 2022

SÉANCE DU JEUDI 27 AVRIL 2023, À 18H30, À CORSIER
SALLE DU CHÂTEAU 2

Mesdames et Messieurs les Président·e·s,
Mesdames et Messieurs les Conseiller·ère·s,

La Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera s'est réunie le jeudi 27 avril 2023 à Corsier, et a examiné avec attention les comptes ainsi que le rapport d'activités de l'exercice 2022 du Fonds culturel Riviera.

Les membres et les suppléant·e·s suivant·e·s sont présent·e·s et constituent la commission :

Blonay - Saint-Légier	Matthieu Barbara	Sesseli Kool	<i>membre suppléante</i>
Chardonne	Jean-David	Pelot	<i>membre</i>
Corseaux	Roberto	Trüb	<i>membre</i>
Corsier	Margrith	Bussy	<i>membre</i>
Jongny	Corinne	Ansermoz	<i>suppléante</i>
Montreux	Philippe Christian	Morier-Genoud Fürst	<i>membre suppléant</i>
La Tour-de-Peilz	André	Gruaz	<i>membre</i>
Vevey	Carole Patrick	Meyer Fleury	<i>membre membre</i>
Veytaux	Valérie	Wicht	<i>membre</i>

Les personnes suivantes sont excusées :

Blonay - Saint-Légier	Alexia	Weill	<i>membre</i>
Chardonne	Romain	Gillieron	<i>suppléant</i>
Corseaux	Arnaud	Gantenbein	<i>suppléant</i>
Corsier	Mireille	Roth	<i>suppléante</i>
Jongny	Dominique	Durussel	<i>membre</i>
Montreux	Pierre-André	Spahn	<i>membre</i>
La Tour-de-Peilz	François Anne-Marie	Vodoz Arnaud	<i>membre suppléante</i>
Vevey	Guillaume	Pilloud	<i>suppléant</i>
Veytaux	Marco	Strebel	<i>suppléant</i>

Le Conseil administratif (CA) du Fonds culturel Riviera (FCR) est représenté par M. Bernard Schär, Conseiller municipal à Corsier. Les membres du Bureau exécutif (BE) : M. Vincent Bonvin, conseiller municipal à La Tour-de-Peilz et président du CA, ainsi que Mme Alexandra Melchior, Conseillère municipale à Vevey et M. Jean-Baptiste Piemontesi, Conseiller municipal à Montreux se sont excusé·e·s, étant dans l'impossibilité de prendre part à cette séance.

Sont également présent·e·s Mmes Laurence Meyer de Stadelhofen, cheffe de service a.i. et Isabelle Chaudet, adjointe, du Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI) ainsi que M. Emanuele Ferrara, adjoint du Service des finances de la Ville de Vevey. Mme Colette Rossier, cheffe de service du SAI est excusée.

ORDRE DU JOUR

1. Liste de présences
2. Préavis relatif aux comptes 2022 et annexes : comptes et rapport d'activités 2022, liste des institutions bénéficiaires et liste des demandes d'aide à la création / soutien ponctuel 2022
3. Divers
4. Présidence / vice-présidence / rédaction du rapport 2022-2023
5. Prochaine séance

1. LISTE DE PRÉSENCES

Mme Margrith Bussy, Conseillère communale à Corsier et membre de la commission, accueille l'assemblée et lui souhaite la bienvenue. Elle procède à l'appel et informe que M. Matthieu Sesseli, Conseiller communal à Blonay - Saint-Légier et membre de la commission, rédigera le rapport.

2. PRÉAVIS RELATIF AUX COMPTES 2022 ET ANNEXES : COMPTES ET RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022, LISTE DES INSTITUTIONS BÉNÉFICIAIRES ET LISTE DES DEMANDES D'AIDE À LA CRÉATION / SOUTIEN PONCTUEL 2022

Mme Bussy cède la parole à Mme Meyer de Stadelhofen qui présente les documents cités en titre en indiquant que le préavis aux comptes 2022 est désormais centré sur les aspects financiers du FCR, alors que le rapport d'activités rend prioritairement compte des activités du BE et du CA au cours de l'année.

Préavis relatif aux comptes 2022 et comptes 2022

Mme Bussy invite la Commission à faire part de ses questions et remarques sur le préavis relatif aux comptes et les comptes 2022.

Les membres de la Commission n'ayant pas de questions, Mme Bussy les invite à passer au vote.

C'est à l'unanimité des membres présent·e·s que le préavis relatif aux comptes et les comptes 2022 du FCR sont adoptés.

Rapport d'activités 2022

Mme Bussy ouvre la discussion sur le rapport d'activités.

Un commissaire demande si l'intégration d'une nouvelle institution bénéficiaire du FCR se fait au détriment des subventions disponibles pour les autres institutions bénéficiaires du Fonds. M. Schär et Mme Meyer de Stadelhofen répondent que le CA tient compte des demandes des institutions bénéficiaires, ainsi que des situations particulières pour l'établissement du budget annuel du Fonds et que, grâce également à l'augmentation de la population de la Riviera, l'intégration de nouvelles institutions bénéficiaires du FCR ne se fait pas au détriment de celles qui le sont déjà.

A la question de savoir qui détermine le montant de la contribution des communes de CHF 45.- à CHF 50.-/habitant·e, Mme Meyer de Stadelhofen indique que c'est le CA qui a cette compétence, conformément à l'article 18 de la Convention du Fonds.

Un commissaire s'interroge sur le grand nombre de refus du CA d'attribuer des aides à la création ou des soutiens ponctuels. Mme Meyer de Stadelhofen répond que la plupart des demandes de ce type de soutien ne correspondent pas aux critères d'octroi établis par le CA : par exemple, la demande est issue d'une organisation qui n'a pas son siège dans la Riviera, la manifestation projetée s'inscrit dans le cadre d'une programmation récurrente et ne présente donc pas de caractère exceptionnel, ou encore la manifestation ne fait pas partie du domaine prioritaire des arts vivants, comme celui du théâtre ou de la danse. A la question de savoir si la musique fait partie des domaines prioritaires, Mme Meyer de Stadelhofen répond par l'affirmative, pour autant que les autres critères d'octroi pour une aide à la création ou un soutien ponctuel soient remplis. Elle relève en outre que la musique est un domaine bien représenté parmi les institutions bénéficiaires du Fonds.

En réponse à une question relative aux décisions d'octroi d'aides à la création ou de soutiens ponctuels, Mme Meyer de Stadelhofen indique que l'article 19 de la Convention du FCR prévoit que dites décisions soient placées sous la compétence des Municipalités, mais qu'en raison du nombre croissant des demandes à traiter, les Municipalités ont été amenées à déléguer cette responsabilité au CA.

Comme déjà soulevé lors de séances précédentes, une commissaire s'interroge sur la Convention du FCR qui prévoit que les décisions soient prises à la majorité des 8/10 des communes partenaires, désormais au nombre de neuf après la fusion des communes de Blonay et de St-Légier. Mme Meyer de Stadelhofen répond que la Convention n'a pas été modifiée à ce jour et que la règle des 4/5 reste valable, malgré l'impossibilité de tomber sur un chiffre rond avec désormais neuf communes membres. Elle évoque en outre qu'en cas de nouvelle fusion de communes, cela aurait à nouveau un impact sur l'application de cette règle de décision.

Un commissaire s'interroge sur la part de financement des institutions bénéficiaires provenant de sponsors et la perspective éventuelle de diminuer les soutiens du FCR si dits sponsors devaient augmenter. Mme Meyer de Stadelhofen répond qu'à l'exception de deux ou trois institutions bénéficiaires, les autres ne disposent que de peu de soutiens de la part de sponsors. Elle ajoute que plusieurs institutions font état de difficultés croissantes à obtenir ou même à maintenir ce type de soutiens. Elle relève en outre l'importance du soutien du FCR, nécessaire pour l'obtention de celui, subsidiaire, du Canton.

Les membres de la Commission n'ayant plus de questions, Mme Bussy les invite à passer au vote.

C'est à l'unanimité des membres présent·e·s que le rapport d'activités 2022 du FCR est adopté.

3. DIVERS

Pas de point traité.

4. PRÉSIDENTE – VICE-PRÉSIDENTE – RAPPORT 2023-2024

Mme Bussy rappelle que la présidence, la vice-présidence et la rédaction du rapport, font l'objet d'un tournoi par année législative.

Pour l'année législative 2023-2024, la répartition est la suivante :

- présidence : Montreux
- vice-présidence : Jongny
- rapport : Chardonne

Il est également rappelé que la commission siège en principe dans la commune de la présidence.

5. PROCHAINE SÉANCE

Les membres de la Commission conviennent de se réunir une demi-heure plus tard désormais, de façon à leur donner un peu plus de souplesse pour arriver à temps pour le début de la séance de la Commission de gestion.

La prochaine séance relative au budget 2024 est fixée le :

- **mercredi 8 novembre 2023, à 19h00, à Montreux (salle précisée ultérieurement).**

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous propose, Mesdames et Messieurs les Président·e·s, Mesdames et Messieurs les Conseiller·ère·s :

- **d'adopter le préavis relatif aux comptes et les comptes 2022 du Fonds culturel Riviera.**

Au nom de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera

La présidente :
Margrith Bussy

Le rapporteur :
Matthieu Sesseli

Blonay - Saint-Légier, le 30 avril 2023